

VILLE D'AUBRY-DU-HAINAUT
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2014

L'an deux mil quatorze douze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Aubry du Hainaut, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Renée STIEVENART, Maire.

Etaients présents : Madame Renée STIEVENART, Monsieur Raymond ZINGRAFF, Monsieur Jean Marc DHIENCE, Monsieur Raymond SORGE, Monsieur Jean Louis LASSAL, Monsieur André DEMARQUE, Monsieur Georges DENYS, Madame Corinne DUCHAUSSOY, Madame Francine FONTAINE, Monsieur Bernard JOUGLET, Monsieur Yves MAILLARD, Monsieur Yoann BLAIRON, Madame Marie-Claude SOYEZ, Madame Angélique WATTEAU

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 06 Février 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Arrivée de Monsieur Yves MAILLARD.

II – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Madame le Maire sort de la salle.

Monsieur SORGE présente le compte administratif 2013.

Délibération N°12/03/14-1

Approbation du Compte Administratif 2013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Raymond SORGE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Madame Renée STIEVENART, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		242 844,21		158 256,81		401 101,02
Opérations de l'exercice	1 022 129,19	1 057 051,58	388 904,15	156 530,39	1 411 033,34	1 213 581,97
TOTAUX	1 022 129,19	1 299 895,79	388 904,15	314 787,20	1 411 033,34	1 614 682,99
Résultats de clôture		277 766,60	74 116,95		74 116,95	277 766,60
Restes à réaliser			177 400,00	101 876,86	177 400,00	101 876,86
TOTAUX CUMULES		277 766,60	251 516,95	101 876,86	251 516,95	379 643,46
RESULTATS DEFINITIFS		277 766,60	149 640,09		149 640,09	277 766,60

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Madame le Maire rejoint la salle et est informée du vote du compte administratif 2013.

Elle remercie le conseil municipal de sa confiance.

III – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013

Délibération N°12/03/14-2

Approbation du Compte de Gestion 2013 dressé par Monsieur LAGACHE, Trésorier

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013.

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'elle lui a prescrit de passer dans les écritures.

Considérant qu'aucune observation n'est formulée.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

IV – AFFECTATION DU RESULTAT 2013

Délibération N°12/03/14-3

Affectation du résultat 2013

Après avoir procédé au vote du compte administratif 2013 et du compte de gestion 2013, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'en affecter le résultat afin qu'ils puissent être inscrits au budget primitif 2014 :

Constat des résultats

Fonctionnement

Total des charges 2013 :1 022 129.19 €

Total des produits 2013 :1 057 051.58 €

Solde d'exécution Fonctionnement 2013 :34 922.39 €

Report 2012 :242 844.21 €

Solde fonctionnement réel :.....277 766.60 €

Investissement

Total des charges 2013 :.....388 904.15 €

Total des produits 2013 :.....156 530.39 €

Solde d'exécution Investissement 2013 :.....- 232 373.76 €

Report 2012 :158 256.81 €

Total : - 74 116.95 €

Restes à réaliser dépenses :177 400.00 €

Restes à réaliser recettes :101 876.86 €

Solde d'investissement réel :.....- 149 640.09 €

Il est proposé l'affectation suivante :

D001 Déficit d'investissement reporté :.....- 74 116.95 €

1068 Autofinancement.....149 640.09 €

R002 Excédent de fonctionnement reporté :.....+ 128 126.51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et des membres représentés d'affecter le résultat 2013 comme proposé ci-dessus.

V – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2014

Arrivée de Madame FONTAINE.

Délibération N°12/03/14-4

Fixation des taux d'imposition 2014

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition 2014.

La Commission des Finances propose de ne pas augmenter les impôts.

Soit :

Taxe d'habitation.....14,48 %

Taxe foncière bâti.....18,45 %

Taxe foncière non bâti.....73,40 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition 2014 comme proposés par Madame le Maire et la Commission des Finances.

VI – BUDGET PRIMITIF 2014

BP2014 AUBRY-DU-HAINAUT COMMUNE D AUBRY DU HAINAUT

Page 4

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget primitif	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	440 550,00		452 600,00	452 600,00	452 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	519 700,00		557 370,43	557 370,43	557 370,43
014	Atténuations de produits	53 000,00		36 000,00	36 000,00	36 000,00
65	Autres charges de gestion courante	76 500,00		65 000,00	65 000,00	65 000,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		1 089 750,00		1 110 970,43	1 110 970,43	1 110 970,43
66	Charges financières	35 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 800,00		3 300,00	3 300,00	3 300,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	27 909,88				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 155 459,88		1 149 270,43	1 149 270,43	1 149 270,43
023	Virement à la section d'investissement	111 442,07		10 588,88	10 588,88	10 588,88
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	2 413,06				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		113 855,13		10 588,88	10 588,88	10 588,88
TOTAL		1 269 315,01		1 159 859,31	1 159 859,31	1 159 859,31

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

+

-

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 159 859,31

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget primitif	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges	19 000,00		16 000,00	16 000,00	16 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	78 200,00		86 200,00	86 200,00	86 200,00
73	Impôts et taxes	523 670,80		543 431,80	543 431,80	543 431,80
74	Dotations et participations	387 000,00		371 501,00	371 501,00	371 501,00
75	Autres produits de gestion courante	18 600,00		14 600,00	14 600,00	14 600,00
Total des recettes de gestion courante		1 026 470,80		1 031 732,80	1 031 732,80	1 031 732,80
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 026 470,80		1 031 732,80	1 031 732,80	1 031 732,80
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		1 026 470,80		1 031 732,80	1 031 732,80	1 031 732,80

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

128 126,51

-

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 159 859,31

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 588,88
---	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget primitif	Rectes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 100,32		37 085,00	37 085,00	37 085,00
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles			15 000,00	15 000,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	248 109,77	177 400,00	107 800,00	107 800,00	285 200,00
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	249 210,09	177 400,00	159 885,00	159 885,00	337 285,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			11 188,00	11 188,00	11 188,00
13	Subventions d'investissement	102 600,00				
16	Emprunts et dettes assimilées	61 000,00		64 000,00	64 000,00	64 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	163 600,00		75 188,00	75 188,00	75 188,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	412 810,09	177 400,00	235 073,00	235 073,00	412 473,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales	15 239,58				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	15 239,58				
	TOTAL	428 049,67	177 400,00	235 073,00	235 073,00	412 473,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	74 116,95	+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	486 589,95	-

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget primitif	Rectes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	73 641,19	95 549,60	190 891,27	190 891,27	286 440,87
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	73 641,19	95 549,60	190 891,27	190 891,27	286 440,87
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	92 944,26	6 327,26	33 592,85	33 592,85	39 920,11
1068	Excédents de fonct. capitalisés			149 640,09	149 640,09	149 640,09
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	92 944,26	6 327,26	183 232,94	183 232,94	189 560,20
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	166 585,45	101 876,86	374 124,21	374 124,21	476 001,07
021	virement de la section de fonctionnement	111 442,07		10 588,88	10 588,88	10 588,88
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	2 413,06				
041	Opérations patrimoniales	15 239,58				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	129 094,71		10 588,88	10 588,88	10 588,88
	Total	295 680,16	101 876,86	384 713,09	384 713,09	486 589,95

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	486 589,95	-

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

POUR INFORMATION :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 588,88
---	-----------

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le budget primitif 2014 par Madame le Maire, adopte à l'unanimité le budget primitif 2014.

**VII – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION
N°CONV13RD70213AUBRYDUHAIN TROT192 « aménagement de la RD70 et 213 en traversée de commune – convention relative aux modalités d'aménagement et d'entretien ultérieur des trottoirs ».**

**Délibération N°12/03/14-6
Autorisation de signature de la convention n°CONV 13 RD 70 213 AUBRYHAIN TROT 192-
Aménagement de la RD 70 et 213 en traversée de commune – convention relative aux modalités
d'aménagement et d'entretien ultérieur des trottoirs**

Madame le Maire expose à l'assemblée que le conseil municipal, par délibération n°25/06/13-5 en date du 25 juin 2013, l'a autorisée à déposer un dossier de subvention au Conseil Général au titre des subventions aux communes pour la réalisation de trottoirs le long des routes départementales pour les travaux de la RD70 et a approuvé les modalités de financement de ces travaux.

Le Département du Nord, par délibération de la commission permanente du 25 novembre 2013 n°DVD-E/2013/1361, a attribué à la commune une subvention de 83 468.00 € HT pour ces travaux.

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer la convention avec le Département n°CONV 13 RD 70 213 AUBRYHAIN TROT 192 attribuant cette subvention à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le Département n°CONV 13 RD 70 213 AUBRYHAIN TROT 192 « Aménagement des RD70 et 213 en traversée de commune – convention relative aux modalités d'aménagement et d'entretien ultérieur des trottoirs ».

VIII – TARIFS COMMUNAUX

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les différents tarifs communaux pour l'année 2014 et précise qu'il n'y a pas d'augmentation.

**Délibération N°12/03/14-7
Tarifs cantine, ALSH, accueil périscolaire, rythmes scolaires**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal, que la législation ayant changé, la CAF demande trois tarifs dégressifs, suivant les revenus nets imposables.

Elle propose les tarifs suivants :

	PETITES VACANCES		
	moins de 20 000	de 20 000 à 24 999	25 000 et plus
1 enfant	5,10 €	5,61 €	5,80 €
2 enfants	4,59 €	5,10 €	5,61 €
3 enfants et plus	4,08 €	4,59 €	5,10 €
Enfant extérieur scolarisé Aubry	6,00 €	6,00 €	6,00 €
Extérieur	9,00 €	9,00 €	9,00 €

	ÉTÉ		
	moins de 20 000	de 20 000 à 24 999	25 000 et plus
1 enfant	9,18 €	10,20 €	10,80 €
2 enfants	8,16 €	9,18 €	10,20 €

3 enfants et plus	8,00 €	9,02 €	9,80 €
Camping 3 jours 2 nuits	33,66 €	34,43 €	35,18 €
Enfant extérieur scolarisé Aubry	11,00 €	11,00 €	11,00 €
Camping 3 jours 2 nuits enfant extérieur scolarisé Aubry	36,00 €	36,00 €	36,00 €
Extérieur	17,00 €	17,00 €	17,00 €
Camping 3 jours 2 nuits enfant extérieur	60,00 €	60,00 €	60,00 €

PERISCOLAIRE						
	inscription mensuelle			inscription exceptionnelle		
	moins 20 000	20 000 à 24 999	25 000 et plus	moins 20 000	20 000 à 24 999	25 000 et plus
1 enfant	1,22 €	1,26 €	1,30 €	1,53 €	1,53 €	1,53 €
2 enfants	1,18 €	1,22 €	1,26 €	1,53 €	1,53 €	1,53 €
3 enfants et plus	1,16 €	1,20 €	1,24 €	1,53 €	1,53 €	1,53 €
retard parents	1,70 €	1,70 €	1,70 €	1,70 €	1,70 €	1,70 €

RESTAURANT SCOLAIRE						
	inscription annuelle			inscription mensuelle		
	moins 20 000	20 000 à 24 999	25 000 et plus	moins 20 000	20 000 à 24 999	25 000 et plus
1 enfant	3,76 €	3,80 €	3,84 €	3,87 €	3,91 €	3,95 €
2 enfants	3,72 €	3,76 €	3,80 €	3,83 €	3,87 €	3,91 €
3 enfants et plus	3,69 €	3,72 €	3,76 €	3,80 €	3,83 €	3,87 €
exceptionnelle	4,30 €	4,30 €	4,30 €	4,30 €	4,30 €	4,30 €
Personnel communal	4,50 €	4,50 €	4,50 €	4,50 €	4,50 €	4,50 €

RYTHMES SCOLAIRES			
	Familles déclarant moins de 20 000€/an	Familles déclarant de 20 000€ à 24 999€/an	Familles déclarant plus de 25 000€/an
1 enfant	41.40 €	43.20 €	45.00 €
2 enfants	40.00 €	41.40 €	43.20 €
3 enfants et plus	38.50 €	40.00 €	41.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'adopter les tarifs ci-dessus proposés pour l'année 2014

Madame le Maire explique, concernant les rythmes scolaires, qu'aucun supplément (bus...) ne sera demandé si des sorties sont prévues. Elle explique également que si un enfant est inscrit pour une période de 6 semaines uniquement, la famille ne paiera que 9€, dans l'hypothèse du tarif le plus élevé (45€ : 5 périodes = 9€).

Délibération N°12/03/14-8
Tarifs photocopies pour les associations

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans un souci de réorganisation du service administratif et afin d'apporter un service personnalisé aux associations, celles-ci sont accueillies dans le local de l'accueil de loisirs sans hébergement afin d'y effectuer leurs photocopies.

Les photocopies représentant une part non négligeable dans le budget de fonctionnement de la commune, les associations fournissent leur papier et peuvent bénéficier de :

- 600 copies A4 recto noir et blanc gratuites
- 100 copies A4 couleur gratuites.

Au-delà, les photocopies seront tarifées comme suit :

- copie noir et blanc A4 recto : 0.01 €
- copie couleur A4 recto : 0.10 €

Il est rappelé qu'un format A3 équivaut à deux formats A4, soit 2 photocopies ; qu'un recto verso A4 équivaut à 2 photocopies ; et un recto verso A3 équivaut à 4 photocopies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver les tarifs ci-dessus annoncés, soit :
 - o copie noir et blanc A4 recto : 0.01 €
 - o copie couleur A4 recto : 0.10 €

Délibération N°12/03/14-9

Tarifs de location de la Salle Polyvalente

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location de la salle polyvalente.

Madame le Maire propose les tarifs suivants :

	Tarifs Aubrysiens	Tarifs extérieurs
Vin d'honneur	255.00 €	255.00 €
Repas	410.00 €	510.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver les tarifs proposés ci-dessus et de les appliquer pour l'exercice 2014.

Délibération N°12/03/14-10

Tarifs de location de tables et de chaises

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location de tables et de chaises.

Madame le Maire propose les tarifs suivants :

location de chaises :0.70 €
location de tables :1.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver les tarifs proposés ci-dessus et de les appliquer pour l'exercice 2014.

Délibération N°12/03/14-11

Tarifs des concessions de cimetière

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs des concessions cimetière.

Madame le Maire propose les tarifs suivants :

Ancien cimetière :150 €/m²
Nouveau cimetière :180 €/m²
Caveau provisoire :20 € les 15 premiers jours
Puis 2€ par journée supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver les tarifs proposés ci-dessus et de les appliquer pour l'exercice 2014.

Tarifs des cases columbarium

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs des cases columbarium.

Madame le Maire propose les tarifs suivants :

Concessions trentenaires :

Case 2 urnes918.00 €

Case 4 urnes1020.00 €

Concessions cinquantenaires :

Case 2 urnes1122.00 €

Case 4 urnes1224.00 €

Un contrat sera établi entre le concessionnaire et la commune ainsi que la signature du règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver les tarifs proposés ci-dessus et de les appliquer pour l'exercice 2014
- d'autoriser Madame le Maire à signer les contrats de concession dans le columbarium.

IX – INFORMATIONS DIVERSES

A) INFORMATION SUR LE PLU

Monsieur ZINGRAFF rappelle que fin 2013, la consultation par marché à procédure adaptée pour le choix d'un bureau d'étude a été délibéré en conseil municipal. La consultation s'est terminée vers le 15 janvier 2014.

Cinq bureaux d'étude ont répondu à la consultation, en conformité avec le règlement de la consultation.

Il convient de sélectionner le bureau d'études qui offre la prestation la plus sérieuse.

La commission d'appel d'offres, aidée des techniciens de la CAVM et de la DDTM, s'est réunie le 20 février 2014, pour retenir l'offre la plus intéressante.

Les critères étaient : les références et compétences en intégrant dans leur dossier, leur cahier de réalisations ; la méthodologie ; le prix.

Une offre est très intéressante par la méthodologie proposée, mais avec un grand nombre d'options, est plus chère de 60% par rapport aux autres offres. Elle a donc été écartée. Pour mémoire, le prix représentait 40% dans le poids des critères.

Madame le Maire explique que le plus important est l'analyse qui est faite, l'offre présentant le prix le moins cher n'est pas forcément la plus intéressante. La méthodologie est un critère prépondérant.

Monsieur ZINGRAFF explique que la dernière modification du POS a eu lieu en 2010, avec un bureau d'étude assez technique.

Aujourd'hui, pour le choix du prestataire qui accompagnera la commune pendant deux ans, les points de vue de la DDTM et de la CAVM sont importants, car ils ont vu à l'œuvre de nombreux bureaux d'étude.

A la suite de la réunion de la commission d'ouverture des plis, Monsieur ZINGRAFF a recontacté les bureaux d'études afin qu'ils précisent leur méthodologie.

Il en ressort que trois bureaux d'études, qui ont travaillé sur le secteur avec efficacité, ont été retenus pour une analyse plus fine, en relation avec la DDTM et la CAVM.

Un bureau d'études, DIVERS CITES, qui a travaillé sur La Sentinelle entre autres, y a apporté trois approches intéressantes sur la commune de La Sentinelle : la fracture de la RD630 ; l'urbanisme

commercial et l'identité rurale (Natura 2000, étude paysagère et réglementation au cas par cas). Ils ont effectué un travail rapide, intéressant et efficace. Ils sont présents dans toutes les phases du PLU. C'est également le bureau d'études le moins disant.

Les deux autres bureaux d'études avaient travaillé sur Raismes, Hergnies, Petite Forêt....

La commission d'appel d'offres a retenu DIVERS CITES.

B) INFORMATION SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire explique qu'une consultation en procédure adaptée va être lancée pour l'entretien de l'éclairage public. En effet, le marché actuel arrive à son terme. Il convient donc de relancer un appel d'offres pour retenir une entreprise qui prendra en charge la maintenance de l'éclairage public. Dans cette consultation, il n'y aura aucun travaux neufs puisque le parc a été entièrement renouvelé lors du précédent marché.

Monsieur ZINGRAFF explique qu'un bureau d'études, le cabinet BLIN, a été retenu pour un conseil dans le choix du prestataire. Ce cabinet est bien connu car il a déjà travaillé sur l'étude énergétique de la commune.

Le marché qui débutera cette année est un marché charnière : il n'y a pas de très gros travaux de rénovation. Il s'agit uniquement de la maintenance du parc sur une durée de 4 ans, sur un marché à bons de commande.

Des visites seront programmées chaque mois, des interventions à 2 heures, 24 heures... suivant la gravité du sinistre.

La consultation interviendra dans le courant du mois de mai, le précédent marché arrivant à terme au 1^{er} juillet 2014.

Madame le Maire ajoute que, même s'il s'agit d'une procédure adaptée, la commission d'appel d'offres sera invitée à la restitution de l'analyse des offres.

X – QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une question diverse écrite a été posée par Monsieur MAILLARD. Elle en fait la lecture.

« Vous avez soumis au vote les subventions attribuées à diverses associations. Je désirerais connaître les avantages en nature que vous leur accordez également.

D'autre part, les associations suivantes sont aidées uniquement en nature par la municipalité : CARA, ALISSA, APREPA, PADRE, FOYER NOTRE DAME, football club de DUTEMPLE, le POPULAIRE.

Avez-vous chiffré l'aide que vous leur accordez ? Pouvez-vous la donner à tous les conseillers ce mercredi 12 mars 2014. »

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle ne fait qu'exécuter les décisions du conseil municipal.

Madame le Maire fait la lecture de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :
« Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L2343-2, sont assortis en annexe :

[...]

2° de la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif [...] ».

Madame le Maire ajoute qu'Aubry-du-Hainaut n'est pas concernée puisqu'elle a moins de 3500 habitants.

Madame le Maire explique qu'il existe 16 associations dites « culturelles » et 10 associations dites « sportives » connues de la commune, plus des associations dites « sociales » de services aux familles et à la personne.

Les associations qui déposent un dossier de demande de subventions passent en commission municipale composée d'élus qui étudie les dossiers. Ce dossier doit faire apparaître les statuts, les membres et le bilan financier ainsi que les comptes détenus.

Sans ces informations, la commission peut décider de ne pas attribuer la subvention et demander un complément d'informations.

Toutes les associations, quelles qu'elles soient, bénéficient de la mise à disposition gratuite de locaux et ceci plusieurs fois par semaine pour exercer leur activité ou organiser leur assemblée générale. Ces locaux sont chauffés, éclairés, nettoyés par le personnel communal. Les associations sportives bénéficient en plus des vestiaires et des douches ainsi que de l'entretien de l'équipement (tonte du stade).

Certaines associations bénéficient également de locaux pour organiser des manifestations qui leur permettent de récupérer des fonds.

L'association CARA n'occupe plus les locaux que quelques heures, une fois par semaine (3 heures le jeudi).

L'association AFG ALISSA a investi dans le local pour le mettre en conformité avec l'usage qu'elle en fait. Elle ne bénéficie d'aucune subvention et occupe le bâtiment à titre gracieux pour une durée compensant le montant des travaux investis.

L'association PADRE n'a jamais fait de demande de subvention, ni de prêt de salle. Elle existe par elle-même.

L'association APREPA n'a jamais demandé de subvention à la municipalité.

Le Foyer Notre Dame bénéficie de salles au même titre que les autres associations.

Le FC Dutemple a demandé à pouvoir utiliser le terrain de foot. Depuis le 1^{er} novembre, FC Dutemple n'utilise plus le terrain. Il a repris fin février. Il assurera la tonte et le traçage du terrain, ainsi que le nettoyage des vestiaires.

Le Populaire occupe toujours des locaux appartenant à la commune pour du stockage.

L'aide n'est chiffrée pour aucune association. Certaines bénéficient des locaux plus une subvention, d'autres n'utilisent que les locaux sans subvention.

Les associations qui le souhaitent peuvent bénéficier de pages qui leur sont offertes sur le site internet de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 19H55.